

# RAPPORT À LA CHAMBRE

Le Comité portant de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du handicap, du vieillissement et de la condition féminine a l'honneur de présenter son

## DEUXIÈME RAPPORT

En vertu du paragraphe 108(1) du Règlement de la Chambre des communes, le sous-comité du Comité portant de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du handicap, du vieillissement et de la condition féminine a été créé et chargé d'étudier un aspect quelconque de la condition physique et du sport amateur au Canada, puis de faire rapport de ses conclusions et recommandations au Comité.

Conformément au mandat que lui confie le paragraphe 108(5) du Règlement, le sous-comité a étudié le rapport versé le 2000. Pour un meilleur système sportif canadien, créé par le Groupe de travail sur le régime national du sport, et le Rapport de la Commission d'enquête sur le recours aux drogues et aux pratiques interdites pour améliorer le rendement athlétique (Commission Duff).

Le sous-comité a été enclin à présenter ce qui suit au Comité et ce dernier l'a adopté, en voici le texte :